



Commune de La Sagne

Le Conseil général de la Commune de La Sagne,
vu le rapport du Conseil communal, du 18 mai 2021;
vu la loi sur les communes, du 21 décembre 1964;
sur proposition du Conseil communal,

a r r ê t e :

- Article premier** Un crédit de CHF 15'000.- est accordé au Conseil communal afin de soutenir l'Union sportive des Ponts-de-Martel pour le remplacement de la dalle réfrigérante de la patinoire du Bugnon.
- Art. 2** La dépense sera portée au compte des investissements 56600.00 chapitre 3410 – Sports et amortie au taux de 20%.
- Art. 3** Le Conseil communal est chargé de l'exécution du présent arrêté, à l'expiration du délai référendaire.

Le délai référendaire prévu par la loi expirera à la date indiquée dans la Feuille officielle.

La Sagne, le 21 juin 2021

Au nom du Conseil général

Le Président	La Secrétaire
Cyril Kopp	Eva Mareckova